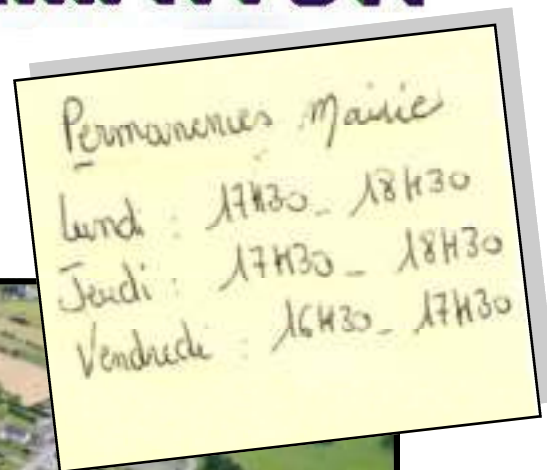




Mairie de
HARCY

N° 30

BULLETIN D'INFORMATION



Bonne et heureuse année 2019

Directeur de la publication : Joel

Richard

Redacteurs: Grandmaire S, MM Pierson H, L Damperon

Photographie : M Bourguin

Tirage : 200 exemplaires

Imprimé par la mairie de Harcy

L'EDITO DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

En mon nom, celui des adjoints et des conseillers municipaux, je vous présente tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

L'année 2018 aura été marquée dans sa première partie par une série de réformes sans trop de concertation, et arriva ce qui devait arriver : la révolte est venue des principaux concernés.

Notre communauté de commune poursuit son activité et avance rapidement dans tous les domaines.

Un seul regret : l'abandon du paiement du service de ramassage des ordures ménagères sous forme d'une taxe liée à la valeur foncière de votre maison, pour passer à la redevance calculée sur le nombre de personnes occupant la maison.

Cette décision a été prise par vote et est appliquée à partir du premier janvier 2019. Cela modifiera les montants dans un sens ou dans l'autre selon le cas. Vous trouverez plus d'explication dans un article consacré à ce sujet dans la suite du bulletin.

A la demande de l'état, les compétences « gestion des eaux » et « assainissement » sont ou seront transférées à la communauté de commune. Petit à petit les communes perdent de leur consistance

En ce qui concerne le village d'Harcy en 2018, le lotissement Ruelle Cochaux et Rue du Caporal Moulin est pratiquement terminé, cette opération a permis la construction d'une douzaine de pavillons. Financièrement elle a permis de dégager un léger excédent.

Nous allons poursuivre de telles actions et du terrain a été acheté rue Mercier, mais nous sommes à la recherche d'autres terrains qui sont des dents creuses dans le village ou en limite. Nous devons donner des possibilités aux accédants à la propriété et qui cherchent du terrain vers Harcy, sinon il faudra réviser la carte communale dans les années qui viennent.

Pour ce qui est du passage Saint Martin, un procès est en cours pour malfaçons, mais cela ne nous empêche pas de fonctionner quasi normalement et d'ailleurs nous avons fini l'aménagement mobilier.

Autre chose en 2018, nous avons fait de gros travaux dans le clocher (charpente et horloge) et dans la sacristie (sol).

Pour 2019, nous allons réaménager la place Saint Martin (éclairage) et réfléchir au plan de circulation. Le problème de la limitation de vitesse Rue Haute est posé, c'est assez difficile de trouver une solution qui plaise à tout le monde, mais il nous allons en trouver une rapidement.

L'enfouissement des lignes à haute tension du côté de la rue du Chat Noir et de la nationale a pris du retard et sera effectué cette année avec l'aide de la Fédération d'Electricité des Ardennes.

Nous devons aussi aménager le terrain de tennis qui n'est plus opérationnel.

Enfin nous venons de créer un syndicat d'école pour consolider le regroupement des classes des 3 communes (Harcy , Lonny, Sormonne) qui avaient besoin de créer une personne morale pour fonctionner et défendre les intérêts de notre école.

Ce syndicat se dénomme le syndicat scolaire des 3 villages. Les ATSEM y seront rattachées.

A ce sujet, je félicite les enseignants pour leur travail et leur capacité à s'adapter.

Cette année encore les associations ont été actives et deux nouvelles structures ont été mises en place : la couture et la course à pied.

J'en profite pour saluer tous les présidents et gestionnaires pour le temps consacré à toutes ces activités.

Je voudrais remercier les adjoints et conseillers qui m'aident au quotidien, mais aussi les employés communaux qui font preuve de beaucoup d'engagement.

Je vous réitère tous mes vœux pour 2019.

Le mouvement des « gilets jaunes » a permis l'émergence d'un cahier de doléances dans toutes les mairies de France. Vous êtes invités à venir consulter et faire des propositions sur ce cahier en Mairie

CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918 à HARCY

La libération du village

Début novembre : l'artillerie allemande se replie en ordre. Ils s'en vont prendre position sur la rive droite de la Meuse ; Les conducteurs d'un caisson s'égarèrent dans le village : les voici au grand galop dans le sentier de la république .Le père Zézé s'écrie en le voyant passer : Ah Y n'iront mi loin !... Arrivés au virage rétréci et taluté du Vieux Château, c'est la culbute dans la pâture en contrebas. Quelle affaire pour se rétablir, faire demi-tour, en abandonnant pelles, pioches sur le terrain. Les uns et les autres récupèrent des outils. Certains s'en servent encore aujourd'hui, très certainement.



Le bruit du canon est tout près de plus en plus net. En l'air on voit les saucisses observer le front, les avions tournoient.

C'est le 8 novembre .Sur Harcy-haut venant de Rimogne, un officier allemand à la tête d'une section de fantassins .Les hommes traînent des chariots porteurs de mitraillettes lourdes, lentement, sans un mot couverts de boue, vannés. Un fourgon suit, attelé de deux chevaux. L'officier aperçoit le pferdlazarett, y pousse sa monture. Il allume du papier sous les vernes pour y mettre le feu, mais ça ne prend pas. Il remet ça. Sans succès. Alors il renonce. La troupe fait halte dans le village. Le lieutenant germanique a mûri son plan de défense : il fait

placer une première mitrailleuse dans le fossé de la nationale, face au débouché, des chemins de Sormonne et de Bogny .Une autre est mise en position en haut du clos Panan et il fait dresser le drapeau blanc sur le toit de Madame Haillon, quinze mètres avant la première mitrailleuse et un autre drapeau au sommet du clocher. Le piège est prêt pour les nôtres. Que se passera-t-il quand ils arriveront ?

La nuit, le ciel est comme embrasé : les usines, les scieries, les dépôts et wagons de munitions sautent et brûlent, tous les ponts, si petits soient-ils, et les voies ferrées, une charge sur chaque rail. Le lendemain un uhlan faisant boire son cheval à l'abreuvoir près de l'église annonce à Marie Damperon que les français sont à Murtin Bogny .La nouvelle court le village. Un avion à cocardes françaises survole le pays sans arrêt, narguant les mitrailleuses qui tirent sans succès.

L'ordre est donné aux habitants de ne pas sortir après 6 heures du soir et de camoufler toutes les lumières. Et c'est à cette heure-là justement que la bagarre commence. Rafales de mitrailleuses, coup de fusil, éclatements de grenades. Les habitants descendent dans les caves, guettent par les soupiraux...Tout d'un coup, un grand vacarme : c'est le conducteur du fourgon allemand qui a lancé ses chevaux au galop vers la Malière ...Des soldats passent en courant dans la Grand-Ruelle. Qui c'est ?...Des boches ou des françaises ?...C'est des français. Quel drôle d'uniforme ils ont. Où sont les pantalons rouges et les képis bleus ? Qu'est-ce que c'est que ces bandelettes qui leur entourent les mollets ? Le lieutenant allemand tire sur eux au revolver depuis la fenêtre du presbytère .Ce sont des poilus du 333^{ème} RI qu'Auguste Portebois a guidés dans le but de chauffer la roulante boche installée dans une grange à la sortie du village : les pauvres soldats, ils n'ont rien mangé depuis 3 jours parce que les allemands coupent le ravitaillement en abattant à l'explosif les arbres sur les chemins. Pas de chance, la roulante est partie.

A l'entrée du village, le 1^{er} jus Villejoubert, de Bourg Fidèle, avec son groupe, s'est retrouvé nez à nez avec la mitrailleuse boche sur la voie de Bogny. Alors les caporaux Moulin et Courege prennent la rafale de plein fouet et se font tuer.

Le tireur de la mitrailleuse s'étant sauvé, restait le servent. Les français, furieux, veulent le poignarder .C'était un alsacien. Le curé d'Harcy s'interpose .Grâce au curé Gaudron, le pauvre diable a la vie sauve.....Un jeune allemand qui refuse de se rendre est tué à la grenade, le cou traversé, comme récompense de son courage .Il sera enterré sur place dans une pâture et inhumé dans un coin du cimetière quelque

temps après. Plusieurs allemands se laissent capturer sans résistance....

La nuit est quasi tombée .Le calme revient. Les habitants commencent à sortir des maisons et tombent dans les bras des français regroupés près de l'église avec les prisonniers.

Les allemands se sont sauvés, Harcy est libéré . Beaucoup pleurent d'émotion et de joie : la guerre est donc finie ?

Pourtant, le lendemain ,10 novembre, l'ennemi qui s'est replié et tient la lisière des bois de la malière tire de longues rafales de mitrailleuses sur les convois circulant sur la nationale.

Pendant la messe, une batterie allemande de 77 en position à la boutillette (Renwez), bombarde le village .

Un obus péte sur les cabinets en bois de Mme Leheutre, du coup pulvérisés, à cinquante mètres de l'église. N' y avait personne dedans. Un projectile s'écrase sur l'angle du pignon du père Tuttur, d'autres ici et là, sans causer de dommage, Dieu merci.

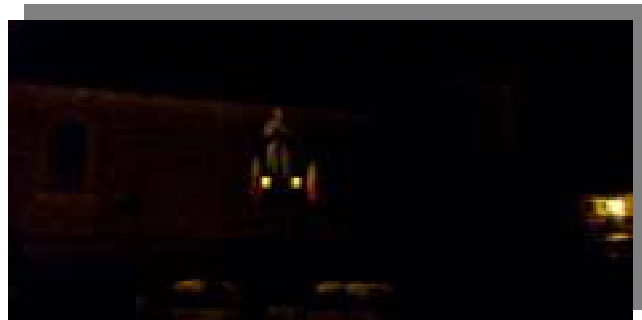
Et soudain, stupéfaction pour les rares passants, un soldat boche débouche de la ruelle Cochaux, en courant, casqué, sac au dos, fusil à la main. Quand il aperçoit les soldats français près de l'église, la panique le prend. Il se décharge de son sac, allonge l'allure, traverse le jardin Damperon, saute la haie et disparaît. Dans son sac on a retrouvé un paquetage désastreux : chemises en papier, chaussures en charpie, un morceau de pain KK un sachet de torréaline, c'est-à-dire de l'orge grillé, glands et marrons grillés pour faire des décoctions. Misère du soldat, après des années de souffrances. Famine pour tout le monde, civils, et militaires.

Ainsi va la guerre.

Et le lendemain le 11 novembre, vers 3 heures de l'après-midi c'étaient les obsèques des deux caporaux, avec les notes lugubres de la marche funèbre jouée par la musique du régiment italien Garibaldi, qui venait de libérer Rimogne. Une foule énorme était présente pour ces deux martyres, tombés ici même après 4 ans de durs combats et d'épreuves abominables

Le clairon venait de sonner l'armistice.

(Extrait du livre « les dires de Camille Mauperon d'HARCY » de Claude – Edmond BRAUX)



Les Ardennes ont inauguré la nouvelle A304



Vendredi 20 juillet 2018, les forces vives ardennaises, de part et d'autre de la frontière, se sont réunies pour la cérémonie officielle d'inauguration de l'A304, en présence de la ministre des Transports, Madame Elisabeth Borne, qui annonce la mise en service totale de l'équipement « avant la fin du mois ».

Attendue depuis plus de 10 ans, l'autoroute A304 est sortie de terre cette année et une partie du tronçon avait déjà été mise en service. Ce vendredi 20 juillet après-midi, de nombreuses personnalités politiques et économiques françaises et belges se retrouvent pour inaugurer officiellement cet équipement qui rapproche davantage le territoire ardennais des pays de l'Europe du Nord. En effet, lorsque toutes les portions seront ouvertes à la circulation, **les Ardennes seront connectées au réseau autoroutier belge via la E420**. Pour l'occasion, de nombreuses personnalités politiques et économiques étaient présentes, à commencer par la ministre des Transports, Elisabeth Borne, pour qui l'A304 représente « *un formidable outil de désenclavement et de développement du territoire.* » De son côté, Jean Rottner, le Président de la Région Grand Est, affirme que « *L'A304 est un atout pour le territoire, ses habitants et ses entreprises (...), un axe des plus stratégiques pour l'Europe.* »

De Rotterdam à Marseille

Entièrement gratuite (car non concédée) le long de ses 31 km en 2x2 voies, l'A304, baptisée « branche ouest du Y ardennais », va apporter plus de confort

dans les déplacements des automobilistes ardennais. A terme, lorsque le chantier de la N5 et de l'E420 sera bouclé côté belge, il sera possible de **relier Rotterdam à Marseille de manière ininterrompue**, « *avec toutes les perspectives d'implantations et de développement économique et touristique que cette ouverture vers l'Europe du Nord va nous offrir*, se réjouit Noël Bourgeois, le Président du Conseil départemental. *Avec l'A304, les Ardennes ont désormais entre les mains un atout à valoriser (...) et une clé pour s'ouvrir sur l'avenir.* »



Les manifestations du village du 2eme semestre 2018

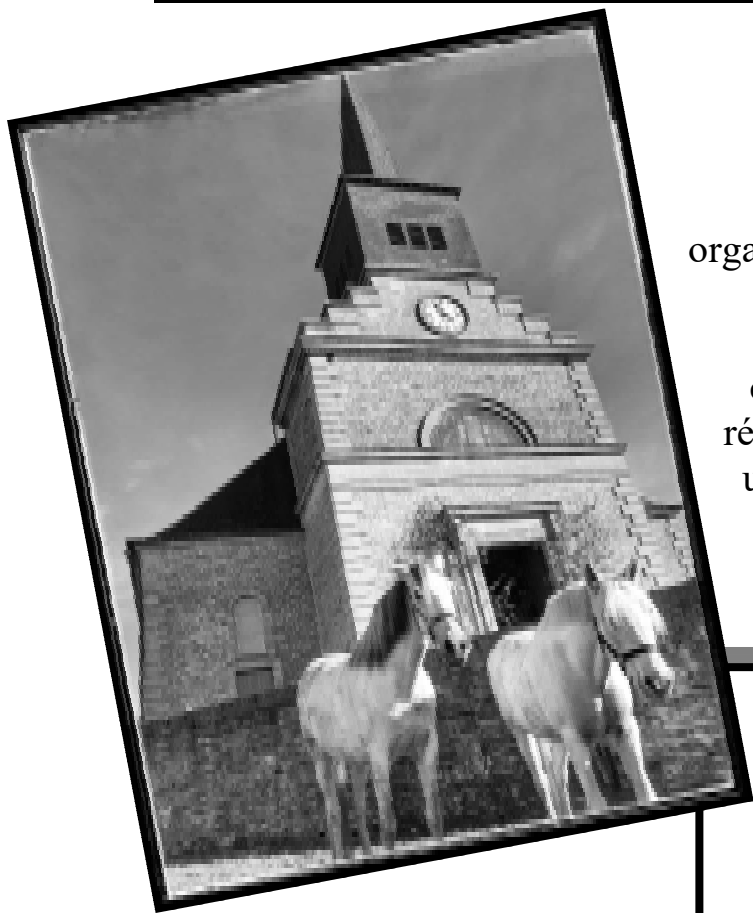
Dimanche 2 Septembre, par un soleil magnifique, exposants et promeneurs se sont rencontrés lors de la traditionnelle brocante organisée par l'association de chasse.

La buvette, qui proposait également de la petite restauration, a fait le plein.



Tout le monde pouvait également se rendre à la salle Camille Mauperon où se tenait une exposition organisée par l'association culturelle d'Harcy.

Les manifestations du village du 2eme semestre 2018



Samedi 13 Octobre :

Le relais équestre d'Harcy a organisé la 19^e fête de la Saint Hubert qui a eu lieu le 13 Octobre.

Cette fête c'est une quarantaine de cavaliers ainsi que des attelages qui répondent présents tous les ans. Ils font un rallye de 20 à 25kms. Cette année, en plus, une marche a été organisée.

Samedi 27 Octobre, sous un beau soleil automnal, une trentaine d'enfants accompagnés de 2 vilaines sorcières se sont amusés à faire peur aux villageois.

Malgré tout, ceux-ci les attendaient avec bonbons et gâteaux.

Puis, dans la joie et la bonne humeur, cette petite compagnie s'est dirigée vers la salle communale pour y manger des gaufres et boire un bon jus de pomme.



Les manifestations du village du 2eme semestre 2018

Merci à Mesdames
Corinne Gillard et
Noelle Legros.



Mois de Novembre :

Le Beaujolais nouveau a été fêté le 17 novembre par une centaine de personnes.

Au menu, toasts de pâté, charcuterie et salade. Et pour digérer le tout...une soirée dansante.



REPAS DU CCAS :

Samedi 24 Novembre :

Repas seniors du C.C.A.S.
d'Harcy - novembre 2018



Repas seniors
novembre 2018



Repas seniors
novembre 2018



Repas seniors
novembre 2018



Les manifestations du village du 2eme semestre 2018

Célébration du 11 Novembre :

Lire notre article dédié au centenaire 1918.

C'est sous la pluie que notre village a célébré la fin des combats de la guerre 1914-1918.



Les manifestations du village du 2eme semestre 2018

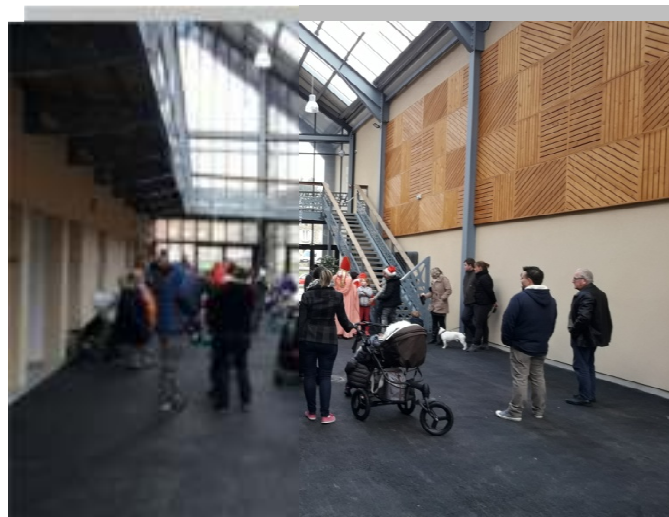
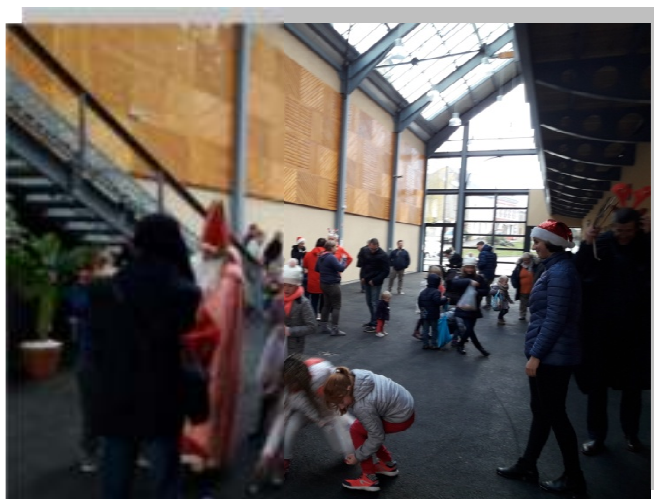


Dimanche 9 décembre,

Saint Nicolas et le Père Fouettard ont décidé de venir rendre visite aux enfants du village.

Comme ils ont tous été sages, Saint Nicolas leur a distribué des bonbons.

Puis après s'être dit au revoir, toute la troupe de joyeux lurons s'est retrouvée à la salle où était servi un goûter.



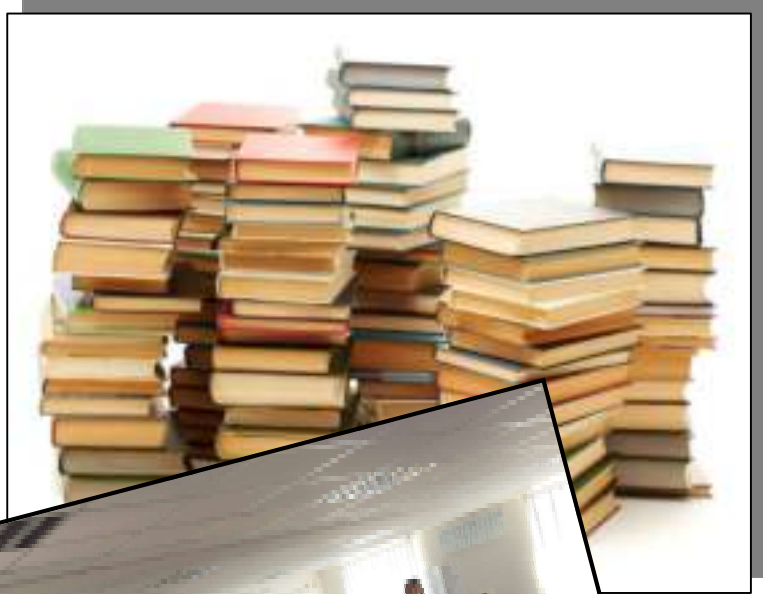
Les manifestations du village du 2eme semestre 2018

Janvier 2019 ; le mardi 15 vœux de la municipalité



VIE DE L'ECOLE

Grâce à une généreuse subvention de l'inspection académique (1500€) et des trois communes (500€ chacune), deux bibliothèques ont pu être installées sur chaque site, en primaire à Harcy et en maternelle à Sormonne.



Photos de la rentrée des classes

Les enfants de maternelles ont assisté à un spectacle sur les arts





Et bien sûr,
comme à son
habitude, le
père-noël est
venu rendre
visite et offrir un
cadeau à tous les
enfants de
l'école



CONCOURS MAISONS FLEURIES 2018

Premier Prix : 16 prix de 40 euros soit 640 Euros

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| 1. M. et Mme FIZAINÉ | 3 rue de la République |
| 2. M. et Mme PORTEBOIS Joël | Rue du Montlieu |
| 3. M. et Mme COLINOT Michel | Rue de la République |
| 4. M. et Mme COISTIA | 6 rue du Clos Village |
| 5. M. et Mme BRETON | 5 rue du Clos Village |
| 6. M. et Mme COURTEVILLE | 16 rue traversiere |
| 7. M. et Mme BERTIN | Rue Haute |
| 8. M. et Mme LANGLET | Rue de la République |
| 9. M. et Mme CULPIN | 30 rue Traversière |
| 10. Mme COLINOT Genevieve | 24 rue Sainte Marie |
| 11. Mme BISCOP Annie | 9 Rue Albert Poulain |
| 12. M. et Mme BEURAIN JC | 19 rue Albert Poulain |
| 13. M. et Mme GUILLOU | 59 route Nationale |
| 14. Mme LEROT Lydie | 30 rue Haute 3M |
| 15. M et Mme DELIRE | 52 rue Sainte Marie |
| 16. M et Mme COUTANT Lucien | 20 rue Traversière |



Deuxième prix : 17 prix de 25 euros soit 725 Euros

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| 1. Mme VARLOTEAUX Josette | Ruelle Poulet |
| 2. M. et Mme PECHEUX | Le Montlieu |
| 3. M. et Mme FASOLI COLINOT | Rue Sainte Marie |
| 4. M. et Mme PETIT | Route Nationale |
| 5. M. et Mme ROUET | Rue Haute |
| 6. Mme MALVOISIN Bernadette | Rue Traversière |
| 7. M. et Mme DAMPERON GILLOT | Rue Traversière |
| 8. M et Mme MIOTTI | Rue Haute |
| 9. M. et Mme DUJARDIN | Route de Murtin |
| 10. M. et Mme MATHY | Rue Sainte Marie |
| 11. M. et Mme REMY | Rue Haute |
| 12. Mme BERTRAND Sylvie | Rue Traversière |
| 13. M et Mme COCHARD Delphine | 8 Rue Sainte Marie |
| 14. M et Meme DURBECQ | Rue du Caporal Moulin |
| 15. M. et Mme LAIME | Rue du Clos Village |
| 16. Mme COCHARD Martine | Rue Haute |
| 17. M. et Mme BERTRAND Jacky | Route Nationale |

Troisième prix : 17 prix de 16 euros soit 272 Euros

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| 1. Mme LOUVRIER Martine | 2 rue traversiere |
|-------------------------|-------------------|

2. Mme DIMANCHE	Rue Albert Poulain
3. M et Mme LASSAUX	Rue du Chat Noir
4. M et Mme PAILLAT	Rue Mercier
5. M. et Mme KEIME	Ruelle Cochaux
6. M. et Mme VANNET	Le Montlieu
7. M. et Mme LEGROS	Route Nationale
8. Mme BONNA Jacqueline	16 rue Albert Poulain
9. Mme FERRE Raymonde	14 Rue Albert Poulain
10.M. et Mme CACHARD	Rue du Chat Noir
11.Mme MAURICE Camille	18 rue Sainte Marie
12.M.et Mme CIEPLUCHA	30 Route Nationale
13.M. et Mme GEUFFRARD	3 rue Haute
14. M. et Mme PORTEBOIS André	Le Montlieu
15.M. LAHURES Yves	Rue Haute
16.M et Mme POULFORT	Rue Haute
17. M. et Mme VANBREUSEGEN	Rue Albert Poulain

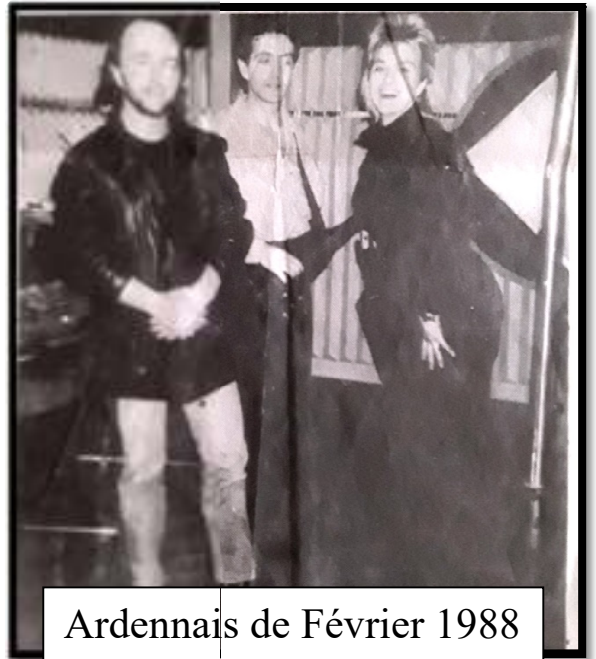
Quatrième prix :21 PRIX De 10 euros soit 210 Euros

1. Mme FOUQUET Sylvie	Rue Traversière
2. M. et Mme HALLET	Ruelle Cochaux
3. M et Mme BRUNETTA	Ruelle Cochaux
4. M et Mme PETITMANGIN	Rue Haute
5. M. et Mme DAUCHY	Rue du Chat Noir
6. M et Mme PERRET	Ruelle Cochaux
7. M. et Mme LEFEVRE Jean Pierre	Ruelle Cochaux
8. M et Mme DEMELIN	Rue A Poulain
9. M. et Mme COPPEE Laurent	Rue Haute
10.M. et Mme BOURNONVILLE	Rue Sainte Marie
11.Mme LECLERE	Ruelle Cochaux
12.M et Mme OTTENWAELDER	Route Nationale
13.Mme GOFFART	Rue Albert Poulain
14. M. et Mme COROENNE	Rue Albert Poulain
15.Mme VOYARD Hélène	3 rue Mercier
16. M. et Mme PONCELET	Ruelle Cochaux
17.M et Mme JUTEL	Rue de la republique
18. M. et Mme PAMART	Ruelle Cochaux
19.Mme GUFFROY Nicole	Rue Haute
20.M. et Mme BLIN	Rue Haute
21.M et Mme COURTEVILLE	Rue du Caporal Moulin

POUR UNE SOMME TOTALE DE 1547 EUROS

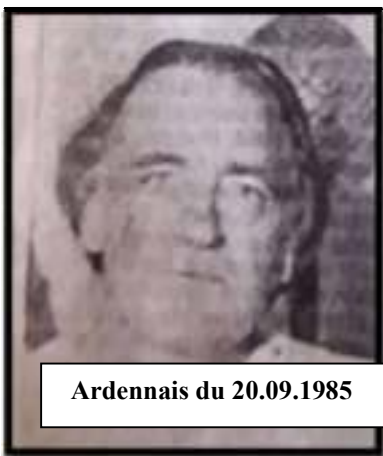
HARCY, le paradis des artistes

Le territoire s'y prête et certains y sont nés comme **René Damperon** : accordéon en mains il a sillonné les routes du département, multipliant les bals musette avec Josée son épouse avant de créer le dancing LA FIESTA qui a attiré tous les weekends les ardennais de tous âges. Leur fils **Philippe** leur a succédé : DJ dynamique il a séduit la jeunesse départementale par son choix d'une musique plus moderne mais aussi pour avoir enregistré des disques et CD avec les groupes **Galère** et **Phil and Co**. Cerise sur le gâteau, il a été reçu à la télévision sur Antenne 2 par **Christophe Dechavanne**.



Ardennais de Février 1988

La FIESTA vit aussi passer pour une soirée des vedettes de renommées nationales : **Vince Taylor**, **Lolo Ferrari**, **Désire Less** ou encore-excusez du peu- **Thierry Lhermitte**. Mais le fil rouge des gènes reste efficace : **Ornella**, la fille de Philippe devient danseuse vedette du Crazy Horse à Paris. Elle en profite pour organiser chaque année un ou deux spectacles à Charleville, spectacles dont les bénéfices sont destinés à subventionner la lutte contre la Sclérose en plaque dont souffre son père.



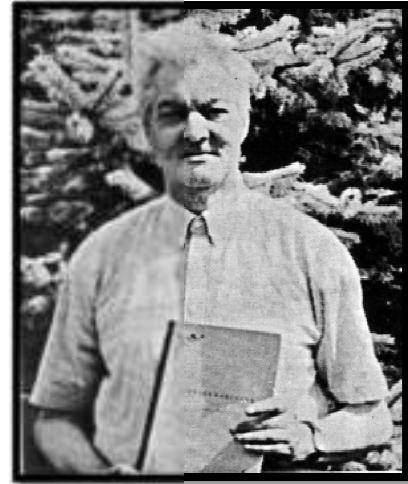
Ardennais du 20.09.1985

D'autres artistes ont succombé aux charmes du village et sont venus y vivre : **Claude Prévost**, professeur au Collège de Rimogne était aussi sous le nom de **Claude Edmond Brault** un écrivain auteur de romans comme « trois fois trois » ou encore « Les dits de Camille Mauperon ».

Camille Mauperon, c'est un personnage imaginaire né du recueil des souvenirs de 3 anciens du village : **Camille** Portebois, **André Mauviel** et **André Damperon**.

Vous pouvez voir ces 3 « sages » dans le bâtiment qui porte leur nom, la salle Camille Mauperon. Un artiste ardennais **Hervé Tonglet** qui habite à Laifour mais qui a une renommée internationale (il expose dans une galerie réputée de New York où il aurait vendu au moins 10 bronzes) a sculpté leurs têtes

Chacun se souvient aussi de notre Van Gogh local **Herbert Lallement** poète et auteur de nombreux tableaux dont vous pouvez voir un aperçu dans le bulletin municipal N°26 ou chez les particuliers, Martine Louvrier, par exemple.



Pas
besoin de
réfléchir

longuement pour se souvenir d'artistes attirés par notre petit coin de tranquillité.

Adeline Manceaux, une chanteuse régionale spécialisée dans le répertoire d'Edith Piaf a vécu plusieurs années dans la ruelle Poulet. C'est aussi elle qui, en 2007, a fait profiter l'école primaire de la visite de Passe Partout, le nain facétieux de Fort Boyard.



Vous vous souvenez sûrement aussi de Jean-Michel **Ninin** alias **Gino**, animateur de bals. Il est actuellement installé à Joigny Sur Meuse : il organise des soirées entouré de danseuses orientales et il programme des voyages en Italie adriatique.

Autres personnages de passage : huit acteurs d'un cirque cambodgien chaperonnés par Mathieu Damperon. Ils ont vécu à Harcy chez l'habitant une semaine lors de leurs 3 passages au cours desquels ils ont animé des spectacles à Charleville.

Les bénéfices occasionnés ont été remis à une école d'orphelins de Battambang, 2^{ème} ville du Cambodge.



Ardennais déc.2010



Aujourd'hui, nous pouvons nous enorgueillir de la présence de **Patrice Preite**. Autrefois connu sous le nom de **Pilpoil le clown**, il a diversifié ses animations avec **Magic Podium** : ses marionnettes évoluent dans les écoles, les maisons de retraite ou lors du festival mondial 2017.

Elles paraissent d'ailleurs être l'œuvre d'un magicien car elles ont été confectionnées par lui à partir de riens : 2 ficelles pour l'homme invisible, des bouchons de champagne pour les plus pétillantes.....

Nous pouvons aussi croiser **Vitaline Cieplucha** qui doit faire du dédoublement de personnalité car on peut la voir accordéon en main dans quatre formations musicales composées de 3 à 7 membres : **Anthracite, Prologue, Vitaline et son orchestre, EinzweidreiZuffa** (musique bavaroise)



Cet article ne vous a donné qu'un aperçu des artistes que nous avons croisés. Nous avons par exemple, sacrifié le souvenir de ceux qui ont animé les kermesses : **Makowec** l'homme le plus fort du monde, les cascadeurs de **Rémi Julienne**, les champions du monde de trampoline, le funambule international **Louis Henrys**...etc....etc...

Bref, il n'y a pas de limite : Harcy apparaît même dans les bandes dessinées. Comme vous avez pu le lire dans notre N°27, la plume d'Yves **Krestmeyer** a popularisé les cabres d'Harcy.

Mais, finalement en y réfléchissant on est obligé de constater que le plus grand nombre des artistes nous a échappé.....**Vous** !

Pour nous faire pardonner : nous allons y remédier : écrivez nous pour nous décrire votre don et nous le publierons.

Jean-Claude BEURAIN

MANIFESTATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2019

15 JANVIER : VŒUX DE LA MAIRIE

19 JANVIER : GALETTE DES ROIS (arbitres)

2 FEVRIER : CORRIDA D' HARCY

10 FEVRIER : LOTO DU FOYER annulé cette année

24 FEVRIER : MARCHE INTERNATIONALE UNAFAM

16 MARS : St PATRICK (foyer)

24 MARS : VIDE ARMOIRE (association culturelle)

27&28 AVRIL : CONCOURS D'ATTELAGE

18MAI : MATINEE BIEN ÊTRE

16 JUIN : FÊTE PATRONALE (jeunesse)

27 JUIN : AUDITION DU SIM

27&28 JUIN : KERMESSE DE L'ECOLE

14 JUILLET : REPAS CHAMPÊTRE(Municipalité)



Foyer pour tous

Les tarifs : Pour les habitants d'Harcy

- Adultes : 18 euros
- Enfants de 5 à 16 ans : 10 euros

Pour les extérieurs au village

- Adultes : 28 euros
- Enfants de 5 à 16 ans : 12 euros

Pour certains clubs une participation financière est nécessaire :

La participation à plusieurs clubs bénéficie d'une réduction de 20 euros pour le deuxième club et de la gratuité pour le 3ème club.

La carte d'adhésion vous assure pendant les activités, elle est donc obligatoire pour tous les clubs.

N'hésitez pas à nous contacter : Président : M Gosselin tel : 06 85 35 09 01

Vice-président : M Pierson : 0628080864

Trésorier : M Lefèvre : 06 73 37 89 93

Secrétaire : Mme Pissevin : 03 24 35 17 89

Danse de salon : le lundi de 19h30 à 21 h.

Animatrice : Cathy GILLOT

Tennis de table : le Mercredi de 19h à 21h

Animatrice : Stéphane DAMPERON

Club détente : le 2ème Mercredi de chaque mois

Animatrice : Noëlle LEGROS

Club nature pour les enfants à partir de 5 ans environ 2 à 3 fois par trimestre le mercredi à 14h30

Animatrice : Brigitte BERNARD

Yoga : le Jeudi de 18h 30 à 19h 45

Animatrice : Corinne GILLARD

Fitness : le vendredi de 19h à 20h 15

Animatrice : Martine DAMPERON

Sophrologie : le Samedi de 10h à 11h 45

Animatrice : Corinne GILLARD

Club du ramoneur :

Animatrice : M Beaurain, au gré du temps, et de vos anecdotes.

Aide informatique : contact M Pierson 0628080864

Vie des clubs

Création d'une nouvelle association

L'association « Les Harçouilles » est née de la volonté de quelques habitants du village, afin de se regrouper et de vivre leur passion commune LE SPORT. Elle regroupe essentiellement des coureurs mais d'autres activités pourront être mises en place en fonction des demandes (VTT, randonnées, sorties rollers...).



Cette association n'a pas de vocation compétitive. Elle a simplement pour but de rassembler des personnes autour d'une activité sportive. Seuls ceux qui le souhaitent participent à des courses telles que la course aux flambeaux de Couvin, le Rimbaud city trail, la corrida de Charleville....

Une séance de renforcement musculaire est prévue une fois par semaine.

Voici la composition de bureau :

Président : Benoît Pailla
Trésorière : Nathalie Paquet
Secrétaire : Delphine Pamart



La cotisation est de 15€ par an.

Pour toutes informations, vous pouvez prendre contact par mail

lesharçouilles@gmail.com

ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES ;

LEFLON Candice 26 mars 2018

PARENT Malo 24 avril 2018

VANPEE Adam 16 mai 2018

KAZEK Livio 28 juillet 2018

*PETIT Mady
9 septembre 2018*

PETIT Matt

THALLOT Soyolane 25 novembre 2018

MARIAGES :

GUTE

Nous vous informons que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Mme GUERLET Magali qui est l'agent recenseur de la commune d'Harcy.

MODIFICATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES A COMPTER DU 1° JANVIER 2018

En France, les collectivités chargées du service public de gestion des déchets disposent de trois modes de financement : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et le recours au budget général.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : La TEOM relève d'une logique fiscale : le service est financé par l'impôt, et le montant payé est totalement indépendant de l'utilisation du service. La TEOM est aisée à mettre en œuvre pour la collectivité, qui n'a pas à identifier les usagers du service, à émettre les factures ni à en assurer le recouvrement, car elle est imposée et perçue par les services fiscaux.

La Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : La REOM relève d'une logique économique : l'utilisateur paie en fonction de son utilisation du service, de manière forfaitaire avec la redevance classique, de manière plus fine avec la redevance incitative. La redevance paraît plus équitable et plus transparente que la TEOM ou le budget général pour les usagers. Sa mise en œuvre entraîne des opérations supplémentaires pour la collectivité (gestion du fichier d'utilisateurs, facturation...), mais celle-ci ne supporte pas les frais de gestion prélevés par les services fiscaux sur les impôts. Après de nombreux débats et discussions c'est le REOM qui a été retenue par la majorité des délégués de la communauté de communes. Tous les foyers et entreprises du Vallées et Plateau d'Ardenne seront soumis à partir du **1er Janvier 2019** ; Concernant le paiement de vos factures de la redevance d'ordures ménagères, vous avez la possibilité d'être mensualisé par prélèvement automatique.

Extrait des simulations d'impôt d'un mode de financement unique pour la gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne :

Détermination des tarifs de REOM d'équité pour couvrir le besoin réel de financement de la zone en TEOM

TARIFS REOM				
Catégories de redevable	Tarifs 2018	Tarifs 2019 d'équité	Variation en €	Variation en %
1 Personne	102 €	123 €	21€	21 %
2 Personnes	170 €	206 €	36 €	21 %
3 Personnes et plus	205 €	248 €	43 €	21 %
Résidence Secondaire	149 €	180 €	31 €	21 %
Entreprises, Commerces, Usas	159 €	192 €	33 €	21 %

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à la collecte de vos déchets. Le Président, Régis DEPAIX adresse : 6-8, rue de Montmorency — BP 41 — 08230 ROCROI Tél. : 03.24.54.59.12 - contact@ccvpa.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic!

Première étape pour tous les documents

Je vérifie que l'adresse internet comporte le sigle "gouv.fr".
Je vais sur le site de l'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS : ANTS.
Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect.

CARTE D'IDENTITÉ

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et je prends rendez-vous.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

PASSEPORT

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et je prends rendez-vous.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

PERMIS DE CONDUIRE

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Je peux faire ma pré-demande en ligne pour un/une duplicata, changement d'adresse, changement de titulaire, cession de véhicule, autre motif.

Je fais ma demande en ligne sur
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

En fonction de ma demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de l'inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr> rubrique "services associés" puis "immatriculer mon véhicule".

Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.